

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 septembre 2023, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août 2023
- 3.0 Adoption des comptes payés d'août 2023
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour août 2023

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlements :
 - 6.1 Avis de motion et présentation projet de règlement augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Waterville
 - 6.2 Avis de motion et présentation projet de Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Waterville

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Appui demande d'intervention de la part du ministère des Transports – route 143
 - 7.2 Politique de capitalisation de la Ville de Waterville
 - 7.3 Convention collective 2019-2023 des Cols bleus – Modification entente # 8
 - 7.4 Embauche poste salarié entente #8
 - 7.5 Entente intermunicipale au niveau des matières résiduelles portant sur l'établissement d'un écocentre permanent satellite à Waterville
 - 7.6 Entente pour la location des camions de collectes de la Ville
 - 7.7 Achat de lumières pour le parc Bellevue
 - 7.8 PIIA 2023-08-0009 – ajout d'une entrée de cour au 350 rue Compton Est
 - 7.9 PIIA 2023-08-0008 – installation d'une enseigne au 345 -349 rue Gosselin
 - 7.10 Politique de confidentialité et de Protection des renseignements personnels
 - 7.11 Nomination d'un membre substitut au CCU
 - 7.12 Achat d'un véhicule pour les travaux publics – Budget
 - 7.13 Octroi d'un contrat en fourniture de sable d'hiver
 - 7.14 Octroi d'un contrat en fourniture de sel d'hiver



- 7.15 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 8.0 Varia
- 9.0 Questions des contribuables
- 10.0 Levée de l'assemblée

5469-2023-09-05 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé.

5470-2023-09-05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 14 août au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 14 août 2023 soit adopté.

5471-2023-09-05 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 31 AOÛT 2023**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 août 2023 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 août : 316,562.66\$
Les salaires du 1er au 31 août: 52,622.92\$



La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 332.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE AOÛT 2023

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'août 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

5472-2023-09-05 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE WATERVILLE

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement augmentant le fonds de roulement de la Ville de Waterville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5473-2023-09-05 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE WATERVILLE

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Waterville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.



**APPUI DEMANDE D'INTERVENTION DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
– ROUTE 143**

CONSIDÉRANT QUE la route 143, qui est de juridiction provinciale, est la route la plus achalandée qui traverse notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée est très mauvaise à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de cyclistes à emprunter cette route;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de chevreuils à traverser régulièrement cette route;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la sécurité de tous, tant automobilistes que cyclistes, que la chaussée sur le tronçon de la route 143 entre Waterville et Stanstead-Est, soit d'excellente qualité;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports, en appui à la municipalité de Hatley, d'intervenir rapidement afin de réparer les nombreuses crevasses que l'on retrouve à plusieurs endroits sur ce tronçon de la route 143 entre Waterville et Stanstead-Est;

De transmettre une copie de cette résolution aux municipalités de Hatley, du Canton de Hatley, de Stanstead-Est ainsi qu'à la députée provinciale de la circonscription de Saint-François, Madame Geneviève Hébert, au député provincial de la circonscription d'Orford, Monsieur Gilles Bélanger, et à la directrice régionale du MTQ en Estrie, Madame Caroline Morel.

POLITIQUE DE CAPITALISATION DE LA VILLE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la normalisation de la comptabilité municipale au Québec est l'application de la notion d'amortissement des immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la notion d'amortissement améliore l'information financière disponible pour la prise de décision et la mesure de la performance;

CONSIDÉRANT QUE la notion d'amortissement favorise une meilleure compréhension des états financiers par des données plus pertinentes et comparables;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter la nouvelle Politique de capitalisation de la Ville de Waterville;



QUE cette résolution abroge toute autre Politique de capitalisation déjà adoptée par le Conseil municipal.

5476-2023-09-05 **CONVENTION COLLECTIVE 2019-2023 DES COLS BLEUS – MODIFICATION**
ENTENTE #8

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Ville nécessitent de modifier l'entente #8 de la convention collective 2019-2023 des cols bleus pour la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QU'une entente négociée entre la Ville de Waterville et le syndicat représentant les employés de voirie est mise en place;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE modifier l'entente #8 pour le poste temporaire pour la période hivernale dans la convention collective régissant les conditions de travail des employés de voirie de la Ville de Waterville;

D'accepter l'entente négociée de bonne foi entre les parties;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

5477-2023-09-05 **EMBAUCHE POSTE SALARIÉ ENTENTE # 8**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler un poste temporaire pour la période hivernale;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher comme employé temporaire, monsieur James Nichol du 20 novembre 2023 au 6 avril 2024. Ces dates peuvent légèrement varier selon les besoins. Les conditions sont selon les dispositions de la convention collective (lettre d'entente #8) en vigueur.

5478-2023-09-05 **ENTENTE INTERMUNICIPALE AU NIVEAU DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉCOCENTRE PERMANENT SATELLITE À WATERVILLE**

ATTENDU que la *municipalité* désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ainsi que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure, avec la *régionale*, une entente au niveau des matières résiduelles, portant sur l'établissement d'un écocentre permanent satellite afin de procéder à



la collecte des matières résiduelles de provenance domestique non collectées de porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume, ou encore en dehors des jours de collectes de celles-ci ;

ATTENDU que l'objectif poursuivi est d'offrir et promouvoir des alternatives en gestion des matières résiduelles dans une approche de développement durable, afin de contribuer à la croissance des générations actuelles et futures du territoire de la MRC de Coaticook en offrant un endroit public unique pour y déposer et récupérer les matières en vue de leur réemploi, leur recyclage ou de leur valorisation énergétique et en dernier recours les diriger vers l'enfouissement ;

ATTENDU que ces matières sont notamment des résidus de construction, de rénovation et de démolition, ainsi que les résidus verts, les branches, les pneus et les résidus domestiques dangereux, mais aussi les gros objets comme les meubles et les électroménagers ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook gère depuis plus de 20 ans le contrat de collecte des matières recyclables pour les municipalités locales de la MRC ;

ATTENDU que l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu un avis de conformité de Recyc-Québec le 16 février 2022 à l'égard de la version modifiée de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2022-2028 et que celui-ci a été édicté aux termes du «*règlement n° 2-319 (2022) édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook 2022-2028*» ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-168 le Conseil de la MRC de Coaticook a retenu l'option de déserte optimale telle que suggérée par le Comité régional Milieux naturels et Environnement visant la mise en place un écocentre permanent sur le site voisin de Léon Jacques et de transformer le site de réception de matières résiduelles au garage municipal de Waterville en un écocentre satellite en bonne et due forme ;

ATTENDU que la **municipalité** a signifié à la MRC son intérêt d'héberger à même le lot 3 598 765 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke (connu comme le garage municipal de Waterville sis au 205, rue Dominion) un endroit permanent pour se départir de différentes matières de façon écologique et responsable et que grâce à un tri à la source, la majeure partie des matières sera récupérée et valorisée, donc détournée de l'enfouissement ;

ATTENDU que ce projet prévoit des immobilisations et d'importantes dépenses ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité



QUE la Ville de Waterville approuve le protocole d'entente intermunicipale au niveau des matières résiduelles portant sur l'établissement d'un écocentre permanent satellite à Waterville;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5479-2023-09-05 **ENTENTES DE LOCATION DES CAMIONS DE COLLECTES DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire offrir, aux municipalités avoisinantes, qui assument la collecte des déchets et matières compostables, la location d'un de ses camions bennes, lorsque ceux-ci sont disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a élaboré des projets d'entente pour procéder à la location de ses camions bennes ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les projets d'entente tel que présentés et autorise la directrice générale à prendre entente avec les municipalités qui en feront la demande;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer les ententes.

5480-2023-09-05 **ACHAT DE LUMIÈRES POUR LE PARC BELLEVUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire l'achat de lumières DEL au Parc Bellevue ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme no 2344 en date du 25 août 2023 reçue de DH Éclairage Inc. est au montant de 14 131.55\$ taxes incluses ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve l'achat de lumières de DH Éclairage Inc pour le parc Bellevue au montant de 14 131.55\$ taxes incluses;

DE financier la dépense par le surplus de l'exercice.

5481-2023-09-05 **PIIA 2023-08-0009 – AJOUT D'UNE ENTRÉE DE COUR AU 350 RUE COMPTON EST**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 350 rue Compton Ouest désire se faire une entrée privée pour pouvoir se stationner et y mettre une remorque;



CONSIDÉRANT QU'une entrée de cour n'affectera pas l'esthétique du bâtiment ni de sa façade;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a aucune entrée privée;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a une sortie extérieure sur cette façade sans accès à une cour pavée;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cette cour ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA pour l'ajout d'une entrée en façade droite du 350 rue Compton Est;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5482-2023-09-05 **PIIA 2023-08-0008 – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 345 -349 RUE GOSSELIN**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 345-349 rue Gosselin désirent faire l'installation d'une enseigne, avec boîte lumineuse, avec une insertion de plexi blanc translucide, pour annoncer les commerces présents à la Place Water;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée respecte les dimensions selon le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la Place Water n'a aucune enseigne qui indique les commerces présents;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de l'enseigne ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'harmonie de l'enseigne, le CCU propose que la partie vacante soit bleu, comme le Familiprix, en attendant un nouveau commerce ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne au 345-349 rue Gosselin;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la présente demande tel que recommandé par le CCU.



5483-2023-09-05 **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2023, la majorité des dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, chapitre 25)* entreront en vigueur, dont celle sur l'adoption d'une politique de Confidentialité et de Protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la multiplication des supports électroniques rend nécessaire l'adoption de nouvelles mesures de protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT QUE la politique est conçue pour veiller à ce que la Ville respecte ses obligations en vertu de la Loi en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels durant le cycle de vie de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Waterville, par l'adoption de la présente politique s'engage à protéger la confidentialité des renseignements personnels et à les utiliser seulement dans le cadre de ses activités, conformément au cadre législatif;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique s'appliquera à l'ensemble du personnel de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte la Politique de Confidentialité et de Protection des renseignements personnels tel que présentée par la directrice générale.

5484-2023-09-05 **NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT AU CCU**

CONSIDÉRANT le règlement no. 532 de la Ville de Waterville, constituant son Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de six résidents choisis parmi les contribuables de la municipalité à l'exclusion des officiers municipaux et employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe-David Blanchette est nommé membre du comité à titre de membre du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer un membre substitut lorsque monsieur Blanchette sera dans l'impossibilité d'être présent à une réunion;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



DE nommer M. Gaétan Lafond à titre de membre substitut du Comité consultatif en urbanisme, à titre de membre du conseil, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2025.

5485-2023-09-05 **ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES TRAVAUX PUBLICS - BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire acquérir un véhicule usagé pour remplacer le Ford Ranger utilisé par les employés des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire accorder un budget pour cet achat afin d'être prêt lorsqu'un véhicule sera en vente et répondra aux besoins du service des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'accorder un budget de 25 000\$ taxes incluses pour l'achat d'un véhicule pour les travaux publics.

5486-2023-09-05 **OCTROI D'UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SABLE D'HIVER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter du sable pour l'entretien de son réseau routier pour la saison hivernal 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 2 soumissions différentes avec les prix suivants :

Soumissionnaires	Prix à la tonne métrique transport aux frais de la Ville avant taxes	Prix à la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes
Gravière Bouchard inc.	5.60 \$	13.00 \$
2963-7220 Québec Inc. A. Préfontaine & associés	5.95 \$	11.60 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire sera celui qui aura soumis le montant le plus bas au niveau du « prix avec le transport aux frais et sous la responsabilité du soumissionnaire »;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 2963-7220 Québec Inc. A. Préfontaine & associés représente la meilleure offre à 11.60 \$ la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes;



Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de 2963-7220 Québec Inc. A. Préfontaine & associés;

D'autoriser l'achat de 2 700 tonnes de sable pour l'entretien de son réseau routier hivernal 2023-2024.

5487-2023-09-05 **OCTROI D'UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SEL D'HIVER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter du sel pour l'entretien de son réseau routier pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 3 soumissions différentes, offrant les prix à la tonne métrique, avant taxes, avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur, de :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Sel Warwick inc.	120.00 \$
Compass Minerals Canada corp	118.44 \$
Sel Windsor Ltée	108.99 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sel Windsor Ltée représente la meilleure offre;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de l'entreprise Sel Windsor Ltée, au coût de 108.99\$ plus taxes la tonne métrique avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur ;

D'autoriser l'achat de 700 tonnes de sel pour l'entretien du réseau routier hivernal 2023-2024.

5488-2023-09-05 **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;



- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec ayant des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de couvrir les coûts importants reliés à ces services;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à Geneviève Hébert, députée de Saint-François, de la circonscription , à la députée et Ministre du Revenu national, Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente

5489-2023-09-05 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

